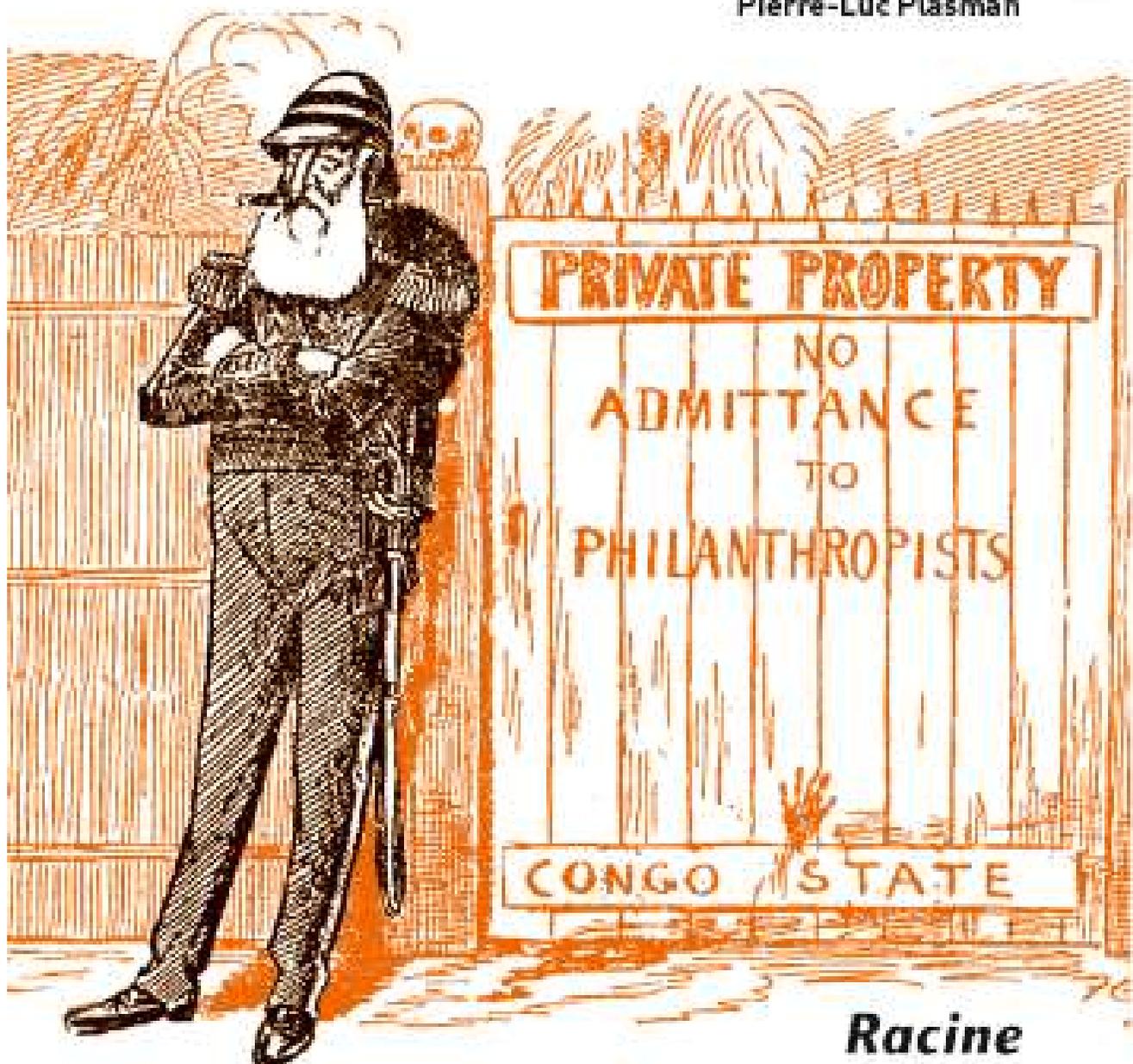


LÉOPOLD II, POTENTAT CONGOLAIS

L'ACTION ROYALE FACE À LA VIOLENCE COLONIALE

Pierre-Luc Plasman



Racine

PRÉFACE

Ce livre, qui n'est ni une biographie de Léopold II ni une histoire de l'État indépendant du Congo (ÉIC), est le fruit de l'adaptation d'une thèse de doctorat en histoire présentée à l'Université catholique de Louvain en 2015.

Une abondante littérature existe désormais aussi bien à propos du deuxième roi des Belges qu'à celui de l'ÉIC, dont il fut le souverain entre 1885 et 1908. Mais qui dit quantité ne dit pas nécessairement qualité, et ce, quelle que soit l'orientation des auteurs. Les uns, confondant enquête historique et réquisitoire implacable prononcé au nom de la morale de notre temps, accumulent les clichés et les contre-vérités. Les autres, nostalgiques du temps colonial, confèrent à leur mémoire le statut de source de la vérité historique. Dès lors, faut-il même souligner combien tout discours soucieux d'échapper au simplisme est rendu quasiment inaudible du fait du tumulte provoqué par l'instrumentalisation du passé au nom de la repentance par les uns, des bienfaits de la colonisation et du gâchis de la décolonisation par les autres ?

Sans prétendre détenir LA vérité, Pierre-Luc Plasman, s'appuyant sur les travaux souvent pionniers d'illustres prédécesseurs et exploitant une masse impressionnante de sources inédites, publiques et privées, ainsi que de non moins nombreuses sources imprimées, vise deux objectifs. Le premier, pour faire bref, consiste à étudier la naissance et le développement des rouages de l'ÉIC. Le second relève du souci de comprendre pourquoi le régime léopoldien a été synonyme d'une très grande violence épousant diverses formes.

Léopold II, jadis présenté comme un géant au génie incompris de ses contemporains aussi mesquins que dépourvus d'ambition pour leur patrie, l'est, aujourd'hui, comme un sinistre génocidaire. Cette opposition radicale entre deux représentations, la seconde

l'emportant désormais largement sur la première, a limité l'étude de la substance et des formes du régime léopoldien à la portion congrue. Comme si la volonté du roi des Belges avait été la seule et unique source d'inspiration du système progressivement mis en place. Or, s'il est évident que le Roi a sans cesse été à la recherche d'une colonie ou d'un domaine rémunérateur, il tombe sous le sens qu'il ne pouvait pas y parvenir «seul contre tous». Par ailleurs, il faut se rappeler qu'à l'origine, l'entreprise devait afficher de nobles objectifs, fournir des garanties en matière de liberté du commerce notamment et s'efforcer, au point de vue formel, de ressembler à un État. Non sans procéder à de fort utiles rappels à propos des deux premiers points, l'auteur s'arrête plus longuement et utilement sur le dernier. En effet, si, à l'origine, l'ÉIC était un «véritable "village Potemkine"», pour reprendre une formule de Jean-Luc Vellut^a, il s'affirma ensuite, sous la pression des événements, et dans un nombre limité de domaines, il est vrai, comme un État possédant une certaine substance.

Cette évolution s'inscrit dans la courte durée. Trente-deux ans à peine s'écoulèrent entre 1876, année au cours de laquelle Léopold II réunit à Bruxelles la Conférence de géographie, et 1908, date de l'annexion du Congo à la Belgique. Au cours de cette brève période, les sociétés d'Afrique centrale, concept neuf à l'époque, qui avaient évolué, dans la longue durée, à des rythmes différents, furent confrontées soudainement à une présence européenne qui se voulait moralement civilisatrice et matériellement rémunératrice. Et n'hésita pas à recourir à la violence afin d'arriver à ses fins. Ce qui ne manque pas d'alimenter la réflexion à propos de l'adaptation des êtres humains aux contextes les plus cruels et, aussi, dans le cas d'espèce, au point de vue de l'extrême pauvreté des sources relatives aux vécus africains de cette tragique histoire.

Ceci pour rappeler deux évidences: d'une part, les sociétés africaines ne sont pas des sociétés immobiles; d'autre part, le temps est un paramètre essentiel de l'histoire. Ce qui implique de respecter la chronologie, d'éviter les anachronismes et les télescopages. Bref, de chercher, avec modestie, à reconstituer le mieux possible ce qui s'est passé. C'est à ce travail particulièrement ardu que l'auteur s'est livré, avec talent, en se focalisant sur les séquences successives marquant l'évolution de l'ÉIC passé du statut d'entreprise commerciale à peine

a J.-L. VELLUT, *Congo. Ambitions et désenchantements, 1880-1960*, Paris, 2017, p. 39.

déguisée à celui d'un embryon d'État cherchant, contraint et forcé, à imposer le respect d'un minimum de règles de droit.

Cette évolution, dans un contexte marqué, au sein du monde occidental, par des tensions mettant aux prises des intérêts politiques, économiques, missionnaires et idéologiques, fut essentiellement provoquée par les dénonciations de la violence à l'œuvre dans l'ÉIC. À cet égard, un des intérêts majeurs de ce livre réside dans la reconstitution du parcours chronologique de l'usage de la violence qui peut en quelque sorte être lu en regard des séquences caractérisant l'évolution du cadre institutionnel de l'État et de la manière d'administrer ce dernier.

Qui dit violence dit aussi recherche des responsabilités. L'auteur, après d'autres, instruit en quelque sorte le dossier. Il y verse de nouvelles pièces, non pas dans le but de disculper qui que ce soit, voire de prononcer un non-lieu collectif, mais bien de comprendre un processus. Ce qui est un devoir et non un jugement moral. Cela dit, il reste que le principal inculpé face au « tribunal de l'histoire » – nous utilisons à dessein cette expression qui reflète la prétentieuse vanité des procureurs de notre temps – est Léopold II. L'auteur n'en dresse pas le portrait mais, par une multitude de petites touches, souligne combien le caractère et l'action du personnage sont paradoxaux. « Potentat congolais » – rappelons toutefois qu'il n'a jamais visité son domaine africain, pas plus que Victoria ne s'est rendue dans son empire des Indes –, Léopold II, roi-souverain et chef d'entreprise, « a toujours annoncé », écrit de Cuvelier, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères de l'ÉIC en 1906, « que le Congo était fondé dans l'intérêt de la civilisation et de la Belgique^a. » Atteindre ce double objectif imposait d'effectuer sans cesse un grand écart entre recherche de rentabilité et ambition civilisatrice. Cette pratique du grand écart qui ne contribue pas peu à brouiller les cartes se répète à propos de bien d'autres questions. Parmi celles-ci figure celle, très prosaïque, des avantages matériels que le roi a tirés du Congo. À cet égard, l'auteur revisite la littérature sur le sujet. Il propose, grâce à son opiniâtre recherche d'informations allant de pair avec une excellente analyse comptable qui n'allait pas de soi, vu le talent de dissimulateur du Roi, un bilan qui doit retenir l'attention. Ceci à cause, bien entendu, des données chiffrées qui sont fournies. Mais aussi, et

^a Note inédite d'Adolphe de Cuvelier consacrée au livre de Félicien Cattier, *Étude sur la situation de l'État indépendant du Congo*, Bruxelles-Paris, Larcier-Pedone, 1906.

peut-être surtout, parce que, s'intéressant au domaine de la Couronne, créé formellement en 1901, l'auteur peut écrire que celui-ci, illustrant une fois encore la pratique du grand écart, « ressemble d'une part à un fonds de pension pour les membres de la famille royale et d'autre part à une caisse de travaux publics ».

Comme annoncé, ce livre n'est donc ni une biographie de Léopold II ni une histoire du Congo léopoldien, mais bien une étude portant sur l'organisation progressive de la colonisation de l'Afrique centrale et sur une partie de ses conséquences. Sachant que ce sont surtout ces dernières qui, non sans susciter de nombreuses polémiques, retiennent le plus l'attention, il faut savoir gré à l'auteur de nous livrer le fruit de ses recherches sur la nature et les formes de ce « singulier État », pour reprendre la formule de Morel, instrument d'un souverain dont Pierre Orts écrivait qu'il y avait en lui deux hommes fort différents : « [L]e fondateur d'État, et, plus tard, l'exploiteur – pour des fins discutables – de la puissance acquise. »

Michel Dumoulin

*Professeur ordinaire émérite de l'Université catholique de Louvain
Membre de l'Académie royale de Belgique*

INTRODUCTION

Léopold II est semblable à un Janus royal. Souverain constitutionnel en Belgique, le Roi est un potentat en Afrique. Son domaine, ou plus correctement son royaume, congolais est un État indépendant qui n'est pas une colonie, même s'il est de nature coloniale. Cette facette africaine semble aujourd'hui résumer à elle seule le règne le plus long de l'histoire de Belgique, dans lequel l'action royale s'est déployée sous de multiples formes. Au service du Congo léopoldien dans sa jeunesse, le diplomate Pierre Orts prévient qu'il convient de jauger avec nuances les actes du Roi dont les défauts sont à la hauteur de ses qualités. Or, en ce début du XXI^e siècle, les échos de l'adulation se sont tus pour laisser place à la critique dénonciatrice. Cette dernière n'est pas sans rappeler celle du début du XX^e siècle, lorsque Léopold II fut accusé de s'enrichir du sang des Congolais et était devenu l'égal d'Abdülhamid II, le « sultan rouge » associé aux massacres des Arméniens. En outre, le Roi est à bien des égards une figure plus romanesque qu'historique. Plus d'un de ses travers ont été saisis par la plume ou croqués par le crayon dès son vivant. Aujourd'hui, certains placent le monarque parmi les plus grands criminels de l'histoire, au même rang qu'Hitler ou Staline. Ce n'est somme toute que le retour du balancier après des décennies d'amnésie collective et de glorification de Léopold II en Belgique.

L'affaire semble être entendue. Les témoignages africains et européens ainsi que les photographies abondent et corroborent les horreurs liées à l'exploitation du caoutchouc. Simultanément, la campagne menée par la Congo Reform Association (CRA) entre 1904 et 1913 a fini par réduire l'État indépendant du Congo (ÉIC) au seul *red rubber*. Cette veine n'a fait que s'amplifier ces dernières années, avec d'abord le livre d'Adam Hochschild, avec ensuite les médias numériques où de faux éléments, comme le supposé discours de

Léopold II aux missionnaires en 1883, sont brandis comme des preuves de l'ignominie du Roi. Pourtant, des historiens renommés produisent depuis longtemps des études fouillées et argumentées sur la complexité du Congo léopoldien.

Il reste que le Roi n'a pas facilité la tâche de la profession, à commencer par son écriture que son avocat comparait à des hiéroglyphes. Difficiles à décrypter pour les contemporains de Léopold II et plus encore de nos jours pour le chercheur, les manuscrits royaux ont dès lors tendance à être négligés. De même, les archives de l'ÉIC auraient été vouées à un autodafé lié à la campagne anticongolaise. Même si Charles Liebrechts, le secrétaire général de l'Intérieur, se réjouit de la destruction des archives, il est nécessaire de bien comprendre le but de la disparition des papiers d'État. En tout état de cause, devant la masse des témoignages, c'eût été une gageure que de vouloir occulter les atrocités.

Il y a bien eu deux destructions d'archives. En 1906, une première directive de déclasséement répondit en fait à un problème de conservation et de sécurité. Pour gagner de la place, les pièces comptables furent retirées des archives et furent vendues. En 1908, la majeure partie des papiers d'État fut réduite en cendres. Cette disparition voulue par Léopold II fut nourrie par le refus du Roi de voir le gouvernement belge prendre connaissance de ses affaires financières. Cette volonté de dissimulation se retrouvait déjà lors de la première tentative de reprise en 1894-1895, où le secrétaire d'État Edmond van Eetvelde assurait le souverain que pas même un registre ne serait conservé. En fin de compte, l'ÉIC est un État qui a entretenu le secret à défaut d'être discret.

La disparition des archives ne signifie pas l'inexistence de documents internes à l'ÉIC. Ceux-ci sont même nombreux et aisément consultables dans les différentes institutions scientifiques belges et au Palais royal. En revanche, le caractère fragmentaire de l'ensemble des documents qui ont survécu impose un long travail de critique et de mise en concordance des éléments disponibles avant de prétendre pouvoir établir les faits. De plus, les documents en question, issus essentiellement de papiers privés de fonctionnaires et d'agents de l'ÉIC, témoignent de la circulation d'une grande quantité de rumeurs à propos desquelles il est particulièrement difficile de démêler le vrai du faux.

L'état des archives a accrédité l'idée d'une occultation volontaire de la vérité historique par les sphères officielles belges. Qui plus est,

les disciples de Clio ont délaissé pendant près de deux décennies l'histoire ultramarine belge, laissant à d'autres disciplines l'étude du Congo colonial. Ces apports de l'anthropologie, de l'économie ou encore des sciences politiques ont livré des résultats primordiaux. À l'inverse, d'autres recherches ont été réalisées en vue de construire des réquisitoires, à l'instar de ceux de Jules Marchal. Le diplomate belge n'a pas épargné sa peine dans son œuvre de compilation, mais il a également écarté ou délibérément sous-évalué toute pièce n'entrant pas dans le dossier à charge. Or, le travail de Marchal est loin d'être anodin puisqu'il a servi de source principale aux *Fantômes du roi Léopold. Un holocauste oublié* de Hochschild. Il n'existait donc pas une étude systématique sur la structure politique et les institutions du Congo léopoldien. L'ÉIC se résumait encore et toujours à la personne du Roi menant une économie de prédation annihilant les ressources naturelles et les populations.

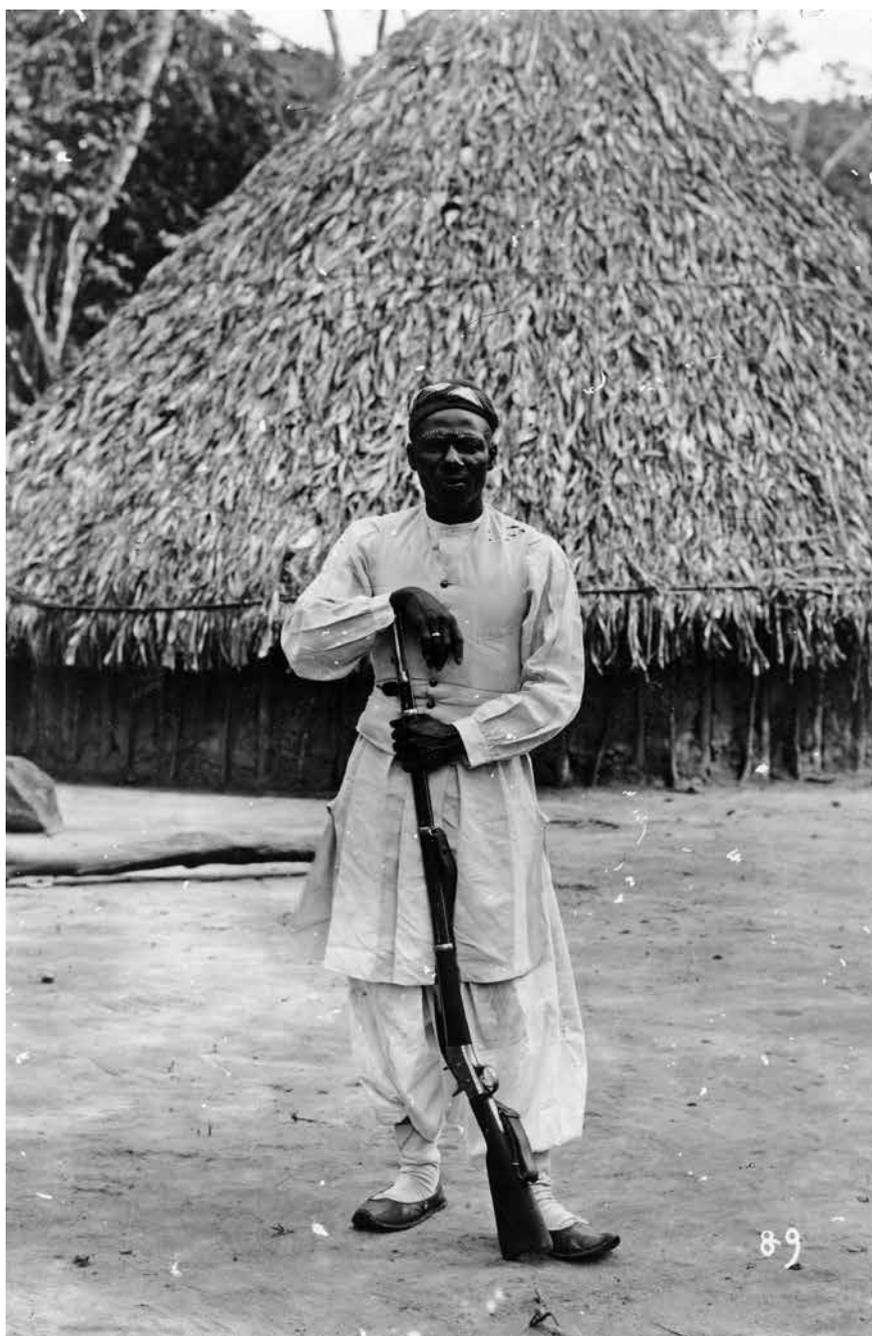
Les pages qui suivent s'attachent dès lors à deux problématiques. La première cherche à comprendre les bases de cet État et les arcanes de son fonctionnement. Un homme ne dirige pas seul un territoire équivalant à quatre-vingts fois la superficie de la Belgique. Il est donc essentiel d'identifier les acteurs du pouvoir et de déterminer les processus de décision. La deuxième s'attarde au phénomène de la violence de masse. Comment expliquer que, subitement, certains officiers à la moustache réglementaire ou de simples particuliers sans histoire agissent avec une férocité inouïe ? Mais la seule explication du phénomène n'est pas suffisante. Il convient en plus d'observer scrupuleusement les réactions et les actions de Léopold II ainsi que des sphères gouvernementales devant les atrocités.

Le but n'est pas de démontrer si ces violences de masse doivent être ou non qualifiées de génocide. Certes, la question est loin d'être inintéressante puisque Raphaël Lemkin, créateur du concept, la posait dans une étude consacrée précisément à l'ÉIC. À l'examen, celle-ci se révèle être principalement un résumé du pamphlet de sir Arthur Conan Doyle, *The Crime of the Congo*, qui est lui-même un succédané des œuvres d'Edmund Morel, le secrétaire de la CRA. C'est pourquoi nous consacrons nos trois derniers chapitres à un développement sur la posture de Léopold II qui indique clairement qu'il y avait une absence de volonté d'extermination autant dans le chef du souverain que dans celui du gouvernement congolais.

Cet ouvrage est l'adaptation d'une thèse en histoire défendue à Louvain-la-Neuve en 2015, aménagée pour entrer dans ce volume.

Le lecteur n'y trouvera donc pas une série d'exposés théoriques, de discussions historiographiques ou encore certains développements thématiques notamment sur l'organisation judiciaire. De même, l'apparat critique et la bibliographie ont été largement réduits. C'est pourquoi le lecteur désireux de vérifier certaines assertions ou conclusions pourra consulter le texte intégral de la thèse intitulée *L'État indépendant du Congo et Léopold II (1876-1906). Étude sur le paradoxe de la gouvernance léopoldienne*, conservée à l'UCL.

Enfin, cette recherche n'aurait pas pu aboutir sans l'apport nourricier des professeurs Michel Dumoulin, Guy Vanthemsche et Jean-Luc Vellut, dont les conseils avisés rappellent que nous sommes des nains sur des épaules de géants.



Le « sultan » Djabir.
AP.0.0.89, collection MRAC Tervuren; photo F.L. Michel, 1894

TABLE DES MATIÈRES

Préface	7
Introduction	11
I Du rêve colonial à la Conférence de Berlin	15
La pensée coloniale de Léopold II (1860-1885)	15
Autour de la Conférence de Berlin	24
La reconnaissance de l'Association internationale congolaise	26
Les fondements juridiques de l'ÉIC	29
II Le gouvernement congolais à Bruxelles	37
L'avènement de l'ÉIC et de son souverain	37
Les ministres du Roi et les secrétaires généraux	39
L'absolutisme léopoldien	44
Les canaux d'information du Roi-souverain	47
Les canaux de décisions du Roi-souverain	49
Les politiques prioritaires du Roi-souverain	51
Tensions, rivalités et oppositions au sein du gouvernement central	54
III L'administration léopoldienne au Congo	69
La mise en place du gouvernement local (1884-1887)	69
L'homme fort de Boma : l'homme fort du Congo ?	73
Les commissaires de district : les maîtres du territoire	83
Les « alliés politiques » africains de l'ÉIC	87

IV	Les premières critiques envers l'ÉIC et le système du <i>red rubber</i>	101
	Le paradoxe de la gouvernance léopoldienne	101
	Réalités du terrain et premières dénonciations (1885-1891)	105
	Les caractéristiques du système du <i>red rubber</i>	120
	Les facteurs explicatifs de la violence européenne	128
V	Le Congo léopoldien devant les campagnes anticongolaises	147
	Les suites de l'affaire Stokes-Lothaire (1895-1898)	147
	Les sociétés concessionnaires et le droit de police (1898-1903)	165
	Colères de Léopold II et réactions gouvernementales	172
VI	Le Congo léopoldien devant les commissions	189
	Le rapport d'enquête du consul Casement	189
	La commission d'enquête instituée par Léopold II	196
	La commission des réformes	207
	L'enrichissement personnel de Léopold II	213
	Conclusion	225
	Abréviations	229
	Repères biographiques sur quelques protagonistes	231
	Sources d'archives utilisées pour la thèse	237
	Bibliographie sélective	239